



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/166
21 février 1997

Cinquantième et unième session
Point 94 b) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/51/602)]

51/166. Intégration financière mondiale et renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 50/91 du 20 décembre 1995, intitulée "Intégration financière mondiale : défis et chances", et la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods,

Se déclarant préoccupée par le fait qu'un certain nombre de pays en développement sont devenus plus vulnérables, au cours de la libéralisation de leurs systèmes économiques et financiers extérieurs, aux fluctuations soudaines des flux de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux, et soulignant qu'il importe de créer, au niveau national, un climat favorable aux flux financiers privés, d'appliquer des politiques macro-économiques saines et d'assurer le bon fonctionnement des marchés dans les pays concernés,

Accueillant avec satisfaction la décision prise par les institutions de Bretton Woods d'examiner la question de l'instabilité des flux de capitaux,

Rappelant la section VIII de l'annexe I à sa résolution 50/227 du 24 mai 1996, concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales, ainsi que les autres résolutions pertinentes,

1. Constate que les progrès techniques ont réduit les coûts et accéléré les transactions financières internationales et que, la libéralisation des politiques ayant facilité les flux internationaux de

capitaux, la composante valeurs étrangères du portefeuille des institutions financières n'a cessé de s'accroître, ce qui ouvre la voie à une intégration financière mondiale;

2. Souligne que l'intégration financière mondiale pose de nouveaux défis en même temps qu'elle offre des chances nouvelles à la communauté internationale et qu'elle devrait constituer un élément essentiel du dialogue entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

3. Note que la mondialisation des marchés financiers peut entraîner de nouveaux risques d'instabilité, y compris la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change et perturber les flux des capitaux à court terme, d'où la nécessité pour tous les pays de poursuivre des politiques économiques saines et de tenir compte de l'impact économique de leurs politiques intérieures à l'étranger;

4. Souligne que l'application, par les pays, de politiques macro-économiques nationales saines favorisant la stabilité macro-économique et la croissance est un élément déterminant des flux de capitaux privés, et que la coordination des politiques macro-économiques, le cas échéant, et l'existence d'un environnement économique international favorable jouent un rôle important en renforçant l'efficacité de ces politiques;

5. Souligne également qu'il faut mettre en oeuvre, à moyen terme, des politiques monétaires, budgétaires et structurelles saines au niveau national, et veiller notamment à ce que le système bancaire repose sur des bases saines, afin de promouvoir la stabilité financière et celle des taux de change;

6. Souligne en outre que les gouvernements et les institutions financières internationales doivent contribuer à réduire les risques d'instabilité des flux de capitaux à court terme et à favoriser la stabilité sur les marchés financiers intérieurs, dans les limites de leurs compétences respectives;

7. Note les progrès réalisés dans la gestion des risques et la transparence sur les marchés financiers internationaux, notamment l'amélioration des capacités de surveillance du Fonds monétaire international, les normes régissant la communication d'informations économiques et financières aux marchés et la création d'un mécanisme financier de crise;

8. Note également les progrès réalisés dans l'établissement des nouveaux accords d'emprunt, qui doubleront en fait le montant des ressources dont dispose le Fonds monétaire international au titre des accords généraux d'emprunt, et lui permettront de mieux aider ses membres dans des situations pouvant avoir des incidences systémiques;

9. Rappelle que, du fait de l'intégration financière mondiale, de nouvelles mesures devront être prises, tant au niveau national qu'international, en vue de renforcer la coopération économique internationale;

10. Constata qu'un certain nombre de pays en développement ont pu tirer profit de la mondialisation de l'activité financière, et note qu'il est nécessaire de développer les flux de capitaux privés et d'élargir l'accès de tous les pays en développement à ces capitaux, et que la communauté

/...

internationale doit de ce fait aider les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, à créer des conditions propres à attirer de tels capitaux;

11. Note qu'un certain nombre de pays en développement, parmi lesquels la plupart des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, n'ont tiré aucun profit de la mondialisation de l'activité financière et ont toujours le plus grand besoin d'une aide publique au développement;

12. Constate à ce sujet que les programmes ordinaires de prêts des institutions multilatérales, certaines initiatives prises récemment afin de renforcer la confiance sur les marchés financiers, et les activités opérationnelles du système des Nations Unies tendant notamment à promouvoir le renforcement des capacités en vue d'assurer une gestion financière saine, contribuent à aider les pays bénéficiaires, notamment les pays en développement, dans les efforts d'ajustement et de stabilisation que nécessite leur développement;

13. Accueille avec satisfaction la résolution 1996/43 du Conseil économique et social sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, et demande qu'elle soit pleinement appliquée;

14. Note que la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods continue de se renforcer au niveau des activités opérationnelles de développement;

15. Considère que le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods exige l'adoption d'une approche intégrée, et notamment l'amélioration de la concertation au niveau intergouvernemental sur les aspects pertinents des questions qui se posent en matière de développement au niveau international, compte tenu de leurs compétences respectives;

16. Souligne qu'il faut encourager les flux de capitaux privés vers tous les pays, en particulier les pays en développement, tout en réduisant les risques d'instabilité;

17. Souligne qu'il faut examiner les moyens d'élargir le champ de la coopération et, selon qu'il conviendra, de renforcer la coordination des politiques macro-économiques entre les pays intéressés et les autorités et institutions monétaires et financières, afin d'améliorer les dispositifs de consultation préventive entre ces organismes, de manière à favoriser la création d'un environnement financier international stable propice à la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, en tenant compte des besoins desdits pays et des situations susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur le système financier international;

18. Réaffirme qu'il faut élargir et renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions économiques au niveau international;

19. Accueille avec satisfaction les mesures prises par le Fonds monétaire international et considère qu'il doit jouer un rôle plus important et central dans la surveillance qui doit s'exercer de manière égale sur tous les pays;

/...

20. Réaffirme qu'il faut s'efforcer de promouvoir la transparence et l'ouverture, et notamment d'accroître la participation des pays en développement aux travaux du Fonds monétaire international, ce qui suppose, entre autres choses, que tous les membres du Fonds lui communiquent régulièrement et en temps utile des données économiques et financières;

21. Se félicite que le Conseil économique et social ait décidé d'intituler le thème de son débat de haut niveau, en 1997, "Promotion d'un environnement propice au développement – flux financiers, y compris les flux de capitaux; investissements; commerce";

22. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, en coopération avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de l'application de la présente résolution.

86^e séance plénière
16 décembre 1996